



L'alimentation et les services progressent

Au 31 décembre 2013, l'artisanat réunionnais est composé de 14 840 entreprises, soit environ le tiers des entreprises réunionnaises. Les différents corps d'état du bâtiment, avec 40 % des entreprises artisanales, constituent le principal secteur. Les activités de services, qui rassemblent par exemple des mécaniciens automobiles, des taxiteurs, des ambulanciers, des coiffeurs ou encore des photographes, représentent 31 % des entreprises. Enfin les activités de production (dont le travail des métaux et du bois) et les métiers de bouche (boulangerie, pâtisserie, charcuterie, glacier ou snack) représentent respectivement 16 % et 13 % des entreprises de l'artisanat.

L'alimentation et les services en progression, repli dans le bâtiment

Dans un contexte économique encore morose, le nombre d'entreprises artisanales augmente faiblement de 0,8 % en 2013. Cette progression est la plus faible depuis 2009.

Le nombre d'entreprises artisanales augmente en 2013 dans les métiers de l'alimentation (+ 5,8 %) et de services (+ 8,6 %). Depuis quelques années, ces activités peuvent compter sur plusieurs leviers de croissance, comme

❖ **Tableau 1** - Répartition des entreprises artisanales par secteur à La Réunion

Secteur d'activité	entreprises en 2013		Évolution 2013/2012 (%)
	Nombre	%	
Bâtiment	5 980	40	-4,9
Services	4 580	31	8,6
Production	2 400	16	-1,3
Alimentation	1 880	13	5,8
Ensemble artisanat	14 840	100	0,8

Source : Répertoire des Métiers

❖ **Tableau 2** - Statut des entreprises artisanales à La Réunion en 2013

Statut	%
Personnes physiques	61
auto-entrepreneurs	11
entreprises individuelles	50
Personnes morales	39

Source : Répertoire des Métiers

l'augmentation encore soutenue de la population réunionnaise, le développement de la restauration en dehors du foyer ou l'essor des prestations de services de proximité.

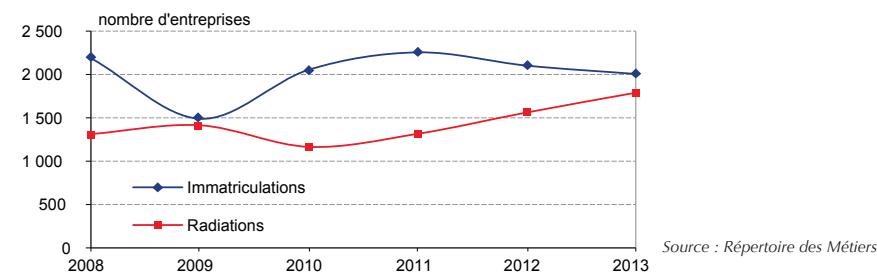
En revanche, dans le secteur productif et surtout dans le bâtiment, le nombre d'entreprises artisanales se contracte. Il recule ainsi de 4,9 % dans le bâtiment en 2013, ce qui constitue la plus forte baisse dans ce secteur depuis 2008. De nombreux artisans ont en effet été contraints de se séparer de leurs employés ou de cesser leur activité, dans un contexte économique difficile.

L'artisanat est majoritairement constitué de chefs d'entreprise qui exercent en nom propre (61 %), dont 11 % d'auto-entrepreneurs. Les formes sociétaires, essentiellement des SARL, représentent 39 % des structures artisanales à La Réunion.

Mouvements d'entreprises : un solde toujours positif au répertoire des Métiers

Les immatriculations au répertoire des Métiers diminuent pour la deuxième année consécutive (- 4,6 % après - 6,8 % en 2012), alors que les fermetures d'entreprises augmentent de nouveau sensiblement (+ 14,6 % après + 18,7 % en 2012). Mais le tissu d'entreprises artisanales continue de progresser, avec un solde de mouvements d'entreprises qui demeure lé-

❖ **Graphique 1** - Évolution des immatriculations et radiations d'entreprises artisanales à La Réunion



Source : Répertoire des Métiers

gèrement positif. Ainsi, 2 006 nouvelles entreprises ont été immatriculées en 2013 et 1 790 entreprises ont été radiées, soit un solde net de + 216 entreprises.

La part des auto-entrepreneurs dans les créations reste importante (40 %). Mais la croissance rapide et continue des créations sous ce régime s'essouffle. En effet, leur nombre fléchit pour la première fois depuis l'entrée en vigueur du dispositif en 2009 (- 1,2 %, avec 795 créations en 2013).

Des apprentis plus nombreux

Au 31 décembre 2013, les entreprises artisanales emploient 2 300 apprentis, soit 3,6 % de plus en un an. Cette progression traduit la confiance des professionnels dans cette formule d'embauche qui favorise l'insertion des jeunes sur le marché du travail. La carte pédagogique a par ailleurs été élargie à de nouveaux champs sectoriels (métiers du solaire, environnement, optique, domotique, nutrition-santé), ce qui a favorisé l'embauche. En 2013, 39 % des apprentis préparent un diplôme de niveau IV ou III (BTS).

Nadjib Vali,
Chambre de métiers et de l'artisanat

Champ de l'artisanat

Les activités artisanales, transverses à l'industrie, au commerce et aux services, sont définies par la loi selon un double critère de taille et d'activité.

L'appartenance au répertoire des métiers est délimitée par la loi N° 96-603 du 5 juillet 1996. L'artisanat regroupe l'ensemble des personnes physiques ou morales employant au plus 10 salariés au moment de leur immatriculation et exerçant une activité indépendante de production, de transformation, de réparation ou de prestation de services.

Au-delà de 10 salariés, le chef d'entreprise peut conserver son inscription au répertoire des métiers, s'il dispose de la qualité d'artisan ou de maître artisan, ou s'il est titulaire d'un brevet de maîtrise.

Sources

Les données sur le nombre d'entreprises, les statuts juridiques, les immatriculations et radiations proviennent du répertoire des Métiers, fichier d'identification des entreprises artisanales. Les effectifs d'apprentis sont issus du recensement effectué par les centres de formation d'apprentis de la Chambre de métiers et de l'artisanat au 31 décembre 2013.